

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2026

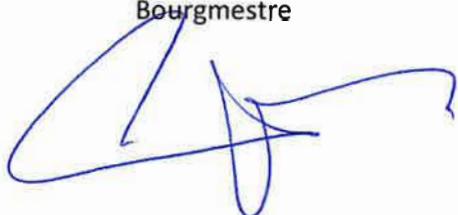
**Monsieur Ben FUNCK  
Conseiller Communal**

Monsieur le Conseiller Communal,

Par la présente, le collège des bourgmestre et échevins se permet de vous joindre en annexe un document reprenant les réponses à vos questions du 15 janvier 2026 concernant le nombre d'ordres de justifications, d'affaires disciplinaires et entretiens préalables.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de notre parfaite considération.

Christian WEIS  
Bourgmestre



André ZWALLY  
Echevin délégué au personnel





Ville d'Esch-sur-Alzette

## Ordres de justification, affaires disciplinaires et entretiens préalables

# Table des matières

Ordres de justification, affaires disciplinaires et entretiens préalables .....	1
<b>1) Statut du fonctionnaire .....</b>	<b>3</b>
1.1. Nombre des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins .....	3
1.2. Origine des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins.....	3
1.3. Suites qui y ont été données (ouverture d'une affaire disciplinaire, classement sans suite, etc.) .....	3
1.4. Nombre d'affaires disciplinaires engagées et les décisions prises. ....	3
<b>2) Statut de l'employé communal.....</b>	<b>4</b>
2.1. Nombre des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins .....	4
2.2. Origine des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins.....	4
2.3. Suites qui y ont été données (ouverture d'une affaire disciplinaire, classement sans suite, etc.) .....	4
2.4. Nombre d'affaires disciplinaires engagées et les décisions prises. ....	4
<b>3) Statut du salarié (CCT pour les salarié·e·s des Communes du Sud).....</b>	<b>5</b>
3.1. Nombre des entretiens préalables .....	5
3.2. Origines des entretiens préalables .....	5
3.3. Décisions suite aux entretiens préalables.....	5
<b>4) Statut du salarié (convention SAS).....</b>	<b>6</b>
4.1. Nombre des entretiens préalables .....	6
4.2. Origines des entretiens préalables .....	6
4.3. Décisions suite aux entretiens préalables.....	6
<b>5) Statut du salarié à tâche intellectuelle assimilé .....</b>	<b>7</b>
5.1. Nombre des entretiens préalables .....	7
5.2. Origines des entretiens préalables .....	7
5.3. Décisions suite aux entretiens préalables.....	7

## **1) Statut du fonctionnaire**

### **1.1. Nombre des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins**

Pour les 5 dernières années, 11 ordres de justification ont été émis à l'attention de fonctionnaires communaux.

### **1.2. Origine des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins**

L'origine de 4 ordres de justification était la violation des articles 11 et 12 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 1 ordre de justification était la violation de l'article 11 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 1 ordre de justification était la violation de l'article 18 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 1 ordre de justification était la violation des articles 14 et 18 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 1 ordre de justification était la violation des articles 11 et 14.1 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 1 ordre de justification était la violation des articles 1bis, 12.1 et 12.3, alinéa 6 de la Loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

L'origine de 2 ordres de justification était la violation de l'article 22 du Règlement grand-ducal du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux.

### **1.3. Suites qui y ont été données (ouverture d'une affaire disciplinaire, classement sans suite, etc.)**

1 ordre de justification a été classé sans suite, 8 ordres de justification ont été classés dans le dossier et 2 ordres de justification ont abouti à l'ouverture d'une affaire disciplinaire.

### **1.4. Nombre d'affaires disciplinaires engagées et les décisions prises.**

Pour les 5 dernières années, 5 affaires disciplinaires ont été engagées, dont 3 sont toujours en cours. Pour les 2 affaires disciplinaires clôturées, les décisions suivantes ont été prises : retrait d'un cinquième d'une mensualité brute et amende correspondant à une demie mensualité brute du traitement de base.

## **2) Statut de l'employé communal**

### **2.1. Nombre des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins**

Pour les 5 dernières années, 2 ordres de justification ont été émis à l'attention d'employés communaux.

### **2.2. Origine des ordres de justification prononcés par le collège des bourgmestre et échevins**

L'origine des 2 ordres de justification était la violation de l'article 22 du Règlement grand-ducal du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux.

### **2.3. Suites qui y ont été données (ouverture d'une affaire disciplinaire, classement sans suite, etc.)**

Les 2 ordres de justification ont été classés sans suite.

### **2.4. Nombre d'affaires disciplinaires engagées et les décisions prises.**

Aucune affaire disciplinaire n'a été engagée

### **3) Statut du salarié (CCT pour les salarié·e·s des Communes du Sud)**

#### **3.1. Nombre des entretiens préalables**

Pour les 5 dernières années, 33 entretiens préalables ont été menés avec des salariés de la CCT-Sud.

#### **3.2. Origines des entretiens préalables**

11 entretiens préalables ont eu pour origine des absences non excusées, respectivement un absentéisme élevé et inhabituel.

10 entretiens préalables ont eu pour origine un comportement inapproprié sur le lieu de travail.

6 entretiens préalables ont eu pour origine une insuffisance professionnelle.

5 entretiens préalables ont eu pour origine de l'alcoolisme sur le lieu de travail.

1 entretien préalable a eu pour origine une accusation de harcèlement sexuel.

#### **3.3. Décisions suite aux entretiens préalables**

Les entretiens préalables ont donné lieu aux décisions suivantes : 18 avertissements, 9 licenciements et 2 suspensions. 4 entretiens préalables n'ont pas donné de suites.

## **4) Statut du salarié (convention SAS)**

### **4.1. Nombre des entretiens préalables**

Pour les 5 dernières années, 19 entretiens préalables ont été menés avec des salariés de la CCT-SAS.

### **4.2. Origines des entretiens préalables**

7 entretiens préalables ont eu pour origine une insuffisance professionnelle.

6 entretiens préalables ont eu pour origine des absences non excusées, respectivement un absentéisme élevé et inhabituel.

3 entretiens préalables ont eu pour origine un comportement inapproprié sur le lieu de travail.

2 entretiens préalables ont eu pour origine tant un comportement inapproprié sur le lieu de travail, qu'un absentéisme élevé et inhabituel.

1 entretien préalable a eu pour origine la production d'un faux.

### **4.3. Décisions suite aux entretiens préalables**

Les entretiens préalables ont donné lieu aux décisions suivantes : 7 avertissements, 6 licenciements et 5 déclassements à un grade d'ancienneté inférieur. 1 entretien préalable n'a pas donné de suites.

## **5) Statut du salarié à tâche intellectuelle assimilé**

### **5.1. Nombre des entretiens préalables**

Pour les 5 dernières années, 1 entretien préalable a été mené avec un salarié à tâche intellectuelle assimilé.

### **5.2. Origines des entretiens préalables**

L'entretien préalable a eu pour origine une insuffisance professionnelle.

### **5.3. Décisions suite aux entretiens préalables**

L'entretien préalable a donné lieu à un avertissement.